



ET MOI

Des photos de moi nue sur Internet

« J'allais entrer en 2^{de} quand j'ai rencontré Anthony en vacances. On a passé la semaine à s'embrasser sur la plage et, au moment de rentrer, on a décidé de rester ensemble malgré les 500 kilomètres entre nous. On se voyait un week-end par mois, grâce au soutien de nos parents. Le reste du temps, on se parlait pendant des heures sur MSN.

La troisième fois qu'on s'est vus, on a couché ensemble. J'avais 15 ans et je n'imaginai plus ma vie sans lui. Un soir, sans trop réfléchir, j'ai pris des photos de moi nue dans des poses suggestives, puis je lui ai envoyé un e-mail avec comme objet "Petite surprise...". Il a adoré. Deux ans plus tard, en T^{ce}, j'ai appris par la sœur d'Anthony qu'il me trompait. Moi qui pensais que c'était l'homme de ma vie, je suis tombée de haut. Détruite, j'ai cassé par SMS. Le soir même, je n'arrêtais pas de pleurer, sans savoir que la situation allait encore empirer... Vers 22 heures, ma meilleure amie Claire m'a appelée, paniquée : "Je viens de recevoir un e-mail de toi. Ton compte Hotmail a été piraté." Je me suis connectée et j'ai découvert l'horreur : mon e-mail "Petite surprise...", vieux de deux ans, avait été transféré à tous mes contacts. TOUS. Ma famille, mes amis, les petits que j'entraînais au club de basket... J'ai paniqué et tout raconté à mes parents. Ils ont été très choqués, mais ils ont pris les choses en main, en commençant par appeler Anthony. Il a tout nié en bloc avant de leur raccrocher au nez. Au commissariat, j'ai porté plainte contre X, même si je n'avais aucun doute sur l'auteur de ces actes : Anthony était le seul à connaître mon mot de passe... Mais sans preuve, je ne pouvais pas l'accuser. Après ça, il me restait à affronter le pire : la honte et le regard des gens qui avaient vu l'e-mail. Le lendemain, je ne suis pas allée en cours. Claire m'a appelée le soir : "T'inquiète pas, tout le monde trouve dégueulasse ce qu'on t'a fait !" J'ai attendu encore une semaine

avant d'oser sortir de chez moi. Au lycée, toute ma classe est venue me voir avec des mots gentils : "Ça aurait pu arriver à n'importe lequel d'entre nous." Finalement, ce sont les adultes qui ont été les moins compréhensifs. Faire des photos de ce genre, apparemment, ce n'est pas de leur génération... En fait, tout s'est vraiment

arrangé trois mois plus tard, quand j'ai quitté Montauban pour étudier à Toulouse. Là, personne ne connaît mon histoire, je peux repartir à zéro, en étant plus prudente. Désormais, en amour, je m'amuse, mais je ne me

« Le soir, ma meilleure amie m'a appelée : "Ton compte Hotmail a été piraté..." »

sens pas encore prête à accorder ma confiance. J'ai besoin de temps pour me reconstruire. » ■

Camille, 21 ans

Recueilli par
Chloé Plancoulaine

Repères

Atteinte à la vie privée : ce que dit la loi

L'article 9 du code civil stipule que « chacun a droit au respect de sa vie privée. » Or, l'atteinte au droit à l'image est une atteinte à la vie privée. Une photo de vous ne peut être diffusée qu'avec votre accord préalable. En cas de violation de votre droit à l'image, vous pouvez tenter une action en justice pour obtenir réparation de votre préjudice en dommages et intérêts.

Les sanctions

L'article 226-1 du code pénal prévoit jusqu'à un an d'emprisonnement et 45000 euros d'amende en cas d'« atteinte à la vie privée par la fixation, l'enregistrement ou la transmission de l'image d'une personne dans un lieu privé et sans son consentement ».

